



**PRÉFET
DE LA RÉGION
ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale et interdépartementale de l'économie,
de l'emploi, du travail et des solidarités (DRIETS)**

Pôle national d'expertise du Crédit Impôt Innovation

Fait le 30/10/2026

Décision d'agrément CII

Le directeur régional et interdépartemental de l'économie,
de l'emploi, du travail et des solidarités d'Ile-de-France,

Vu le k du II de l'article 244 quater B du Code général des impôts,

Vu l'article 49 septies I quinquies de l'annexe III du Code général des impôts,

Vu la convention de délégation de gestion du 30 novembre 2021 entre le Ministère de l'économie, des finances et de la relance et la Direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Ile-de-France publiée au bulletin officiel de l'administration centrale des ministères économiques et financiers,

Décide d'accorder un agrément CII à l'entreprise :

KARDALI BECHAR

N° de TVA : FR86852100825

Pays : France

Agrément n°33691779

Cet agrément est accordé au titre des années : 2026, 2027, 2028, 2029 et 2030.

Pour le directeur et par délégation,
Le chef du pôle national d'expertise CII

Corentin Hervouët